



FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL

**CAMPAGNE DE COMMUNICATION POUR LA
PROTECTION PHYSIQUE DE L'ARBITRE**

7 mai 2008 - FFF



JEAN-PIERRE ESCALETTES

Président de la FFF

«Il m'arrive parfois de ne plus reconnaître le football qui a bercé mon adolescence et, pour tout vous dire, un peu forgé les bases de mon éducation. La violence, déclinée sous toutes ses formes, n'était pourtant pas étrangère à mon époque, au contraire, mais elle ne fréquentait pas les terrains de jeux avec la même assiduité qu'aujourd'hui. Que s'est-il donc produit pour que la FFF en vienne à lancer une campagne à l'échelle nationale sur la protection physique de l'arbitre ? Au fond, j'approuve mille fois notre démarche, orchestrée par la LFA et, au même moment, je suis peiné un million de fois. Naïvement, je ne croyais pas que l'on puisse en arriver là.

Mais le temps est à l'action et celle que nous entreprenons aujourd'hui participe à une avancée majeure dans le monde du sport français, qui est aussi celui de l'arbitrage.

Et comme il garantit le respect de la règle du jeu, il fallait à notre tour garantir à l'arbitre le respect de son intégrité physique. Le monde amateur, moins exposé à la lumière des médias, souffre comme le foot professionnel des dérives de la violence quotidienne. Mais il souffre en silence et à une échelle inversement proportionnelle à celle des pros.

L'arbitre est la cible. Souvent, il est assujéti à une violence verbale, psychologique. Rarement, il devient la proie de joueurs ivres de rage, tatoués par la bêtise et la lâcheté. «Rarement», cela signifie tout de même 300 agressions par an sur un million de matches disputés. C'est 300 de trop !

Récemment, un joueur de 19 ans qui a agressé un arbitre vient d'écopé de huit mois de prison ferme. Cela lui laisse beaucoup de temps pour se réfléchir à son acte.»

Jean-Pierre ESCALETTES
Président de la Fédération Française de Football

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Pierre Escaltes', written over a horizontal line.



FERNAND DUCHAUSSOY

Président de la Ligue du Football Amateur

« Président Duchaussoy, pourquoi cette campagne de communication en faveur de la protection physique de l'arbitre ?

- **Fernand DUCHAUSSOY** : L'un de nos axes prioritaires de travail concerne la lutte contre les incivilités. Et parmi ces incivilités, nous avons des agressions d'arbitres. Et ça, c'est inacceptable ! Venir donner un coup de poing dans la nuque d'un arbitre avant de s'enfuir, on ne peut pas le tolérer. C'est la partie la plus basse de nos dérives ! Je ne peux ni comprendre ni admettre ce genre de geste. Attention, proportionnellement au nombre de matches organisés, le pourcentage est très faible. Mais, même s'il n'y avait qu'une seule agression, ça serait une de trop !

- Quel message souhaitez-vous faire passer ?

F.D. : Désormais, le Statut de l'arbitre prévoit de lourdes sanctions pénales pour les exactions envers les arbitres chargés, par la Loi, d'une mission de service public. Mais, les gens ont-ils bien saisi toutes les conséquences ? Six mois de prison ferme, ça n'est pas rien ! Peut-on accepter qu'un licencié, quel qu'il soit, mette en danger sa vie familiale et professionnelle pour un hors-jeu soit disant non signalé ou un penalty non sifflé ? Un joueur professionnel sait ce qui peut lui en coûter de frapper un arbitre, et le cas ne se produit jamais. Alors, je crois que nous avons un vrai travail d'information à mener à ce sujet, et ce que nous entreprenons aujourd'hui.

- Vous avez donc décidé de prendre le problème à bras-le-corps ?

F.D. : Oui, protéger nos arbitres, garants du respect de nos règles du jeu, est un devoir. Il en va aussi de notre crédibilité devant l'opinion publique et devant les parents qui nous confient leurs enfants. Nous ne sommes pas naïfs au point de croire que cela suffira à éradiquer la « bêtise » des terrains. Mais, ce combat est légitime. Ne pas le mener serait une erreur fondamentale. C'est notre croisade. D'un point de vue plus philosophique, nos licenciés doivent aussi savoir qu'en signant une licence, ils prennent un engagement moral et citoyen vis-à-vis du football dont les valeurs n'ont rien à voir avec l'image que ces agressions donnent de lui. »



DEPUIS QUE LA LOI EST ENTREE EN VIGUEUR...

- * **16 novembre 2007** (tribunal correctionnel de Carcassonne) : deux mois de prison avec sursis et 210 heures de TIG pour coup de tête au visage (19 novembre 2006).
- * **11 mai 2007** (tribunal correctionnel de Dinan) : trois mois de prison avec sursis pour insultes et coup de tête (28 janvier 2007).
- * **7 août 2007** (tribunal correctionnel de Foix) : trois mois de prison avec sursis pour gifle au niveau de l'oreille (5 novembre 2006).
- * **20 août 2007** (tribunal correctionnel de Valenciennes) : quatre mois de prison avec sursis pour coup de pied sur l'avant-bras, étranglement avec insultes, tentatives de coups avec insultes (13 mai 2007).
- * **11 septembre 2007** (tribunal correctionnel de Dole) : six mois de prison ferme, 1500 euros de dommages et intérêts, 400 euros d'amende, pour coup à la nuque (29 avril 2007).
- * **28 novembre 2007** (tribunal correctionnel de Senlis) : un mois de prison avec sursis pour coup de poing violent au visage (16 septembre 2007).
- * **4 décembre 2007** (tribunal correctionnel de Mulhouse) : deux mois de prison ferme et 500 euros d'amende pour insultes, menaces et coup de poing dans la poitrine (1^{er} mai 2007).
- * **6 décembre 2007** (tribunal correctionnel de Créteil) : quatre mois de prison avec sursis pour coup de pied dans le dos et coup de poing au visage (29 avril 2007).
- * **22 janvier 2008** (tribunal correctionnel de Dijon) : deux mois de prison avec sursis pour propos injurieux et racistes (26 novembre 2006).
- * **5 février 2008** (tribunal correctionnel d'Ajaccio) : douze mois de prison dont huit mois fermes et cinq ans d'interdiction de stade pour coups de poing et coups de pied (3 février 2008).
- * **27 mars 2008** (tribunal correctionnel d'Alençon) : trois mois de prison avec sursis et dix-huit mois de mise à l'épreuve pour coup de poing au visage (12 mars 2006).



JORF n°247 du 24 octobre 2006

Texte n° 1

LOI

LOI n° 2006-1294 du 23 octobre 2006 portant diverses dispositions relatives aux arbitres

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté, le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1/ Le titre II du livre II du code du sport est complété par un chapitre III ainsi rédigé :

Chapitre III/ Autres dispositions applicables aux sportifs

Art. L. 223-2. - *Les arbitres et juges sont considérés comme chargés d'une mission de service public au sens des articles 221-4, 222-3, 222-8, 222-10, 222-12, 222-13 et 433-3 du code pénal et les atteintes dont ils peuvent être les victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission sont réprimées par les peines aggravées prévues par ces articles.*

Fait à Paris, le 23 octobre 2006.



QUELQUES CHIFFRES...

DEUX CIBLES :

Interne Les 16 913 clubs, les 2 247 082 licenciés

Externe Le grand public

UNE COMMUNICATION ELARGIE :

Un film de 16' diffusé sur TF1, une campagne d'affichage nationale, que l'on retrouvera également sur les principaux supports de la presse écrite ;

Une diffusion sur les écrans des clubs L1/L2 ;

L'affiche de la campagne, « La frappe, c'est dans le ballon ! », distribuée aux 17 000 clubs, sera affichée dans tous les vestiaires afin d'être visible par tous les jeunes pratiquants ;

Des leaflets d'information distribués lors des journées de rassemblements, présentant la loi avec ses enjeux et ses conséquences afin de mieux sensibiliser enfants et parents ;

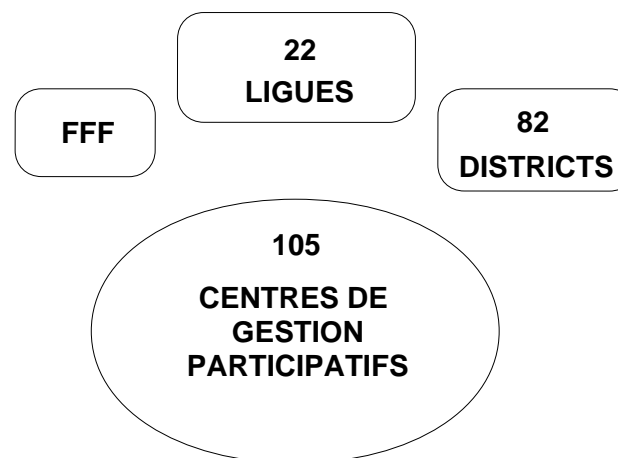
Vous avez la possibilité de télécharger l'affiche sur www.fff.fr, rubrique Médias.



Observatoire des comportements
Extraction des cas "Victime arbitre" au 05/05/2008
FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL
Saison 2007-2008



| Cas "Victime arbitre" au 05/05/2008 | |
|--------------------------------------|---------|
| Cas recensés | 4 431 |
| Matchs joués | 600 177 |
| Centres participants | 105 |
| Matchs concernés | 3 867 |
| % matchs concernés par les incidents | 0.64% |





Observatoire des comportements
Extraction des cas "Victime arbitre" au 05/05/2008
FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL
Saison 2007-2008



| | Types d'incidents | Vétérans | Seniors | 16-17-18 ans | 14-15 ans | 12-13 ans | Ecole de Football | Féminine Seniors | Féminine 12-16 ans | Football Diversifié | TOTAUX |
|---------------------|-------------------------------|----------|---------|--------------|-----------|-----------|-------------------|------------------|--------------------|---------------------|---------|
| Violences verbales | Menace | 4 | 344 | 74 | 29 | 10 | 3 | 1 | 0 | 7 | 472 |
| | Propos grossiers ou injurieux | 29 | 2 094 | 449 | 234 | 94 | 8 | 31 | 1 | 32 | 2 972 |
| Violences physiques | Agression par arme | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| | Bousculade | 2 | 100 | 11 | 6 | 1 | 0 | 1 | 0 | 1 | 122 |
| | Coup | 5 | 116 | 31 | 11 | 1 | 2 | 1 | 0 | 1 | 168 |
| | Tentative de coup | 0 | 51 | 6 | 4 | 1 | 1 | 2 | 0 | 0 | 65 |
| Incivilités | Geste obscène | 3 | 83 | 11 | 7 | 2 | 0 | 0 | 0 | 1 | 107 |
| | Crachat | 3 | 37 | 7 | 2 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 51 |
| | Jet de projectiles | 0 | 37 | 7 | 7 | 1 | 0 | 1 | 0 | 1 | 54 |
| Atteintes aux biens | Dégradation | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 |
| | Vol | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 |
| | Incendie | 0 | 30 | 6 | 4 | 2 | 0 | 1 | 0 | 0 | 43 |
| | TOTAUX | 46 | 2 896 | 603 | 304 | 114 | 14 | 38 | 1 | 43 | 4 059 |
| | Matches joués | 23 418 | 256 297 | 50 358 | 54 334 | 69 634 | 118 517 | 11 306 | 2 128 | 14 185 | 600 177 |
| | Pourcentage | 0.20 | 1.13 | 1.20 | 0.56 | 0.16 | 0.01 | 0.34 | 0.05 | 0.30 | 0.68 |



Observatoire des comportements
 Extraction des cas "Victime arbitre" au 05/05/2008
 FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL
 Saison 2007-2008

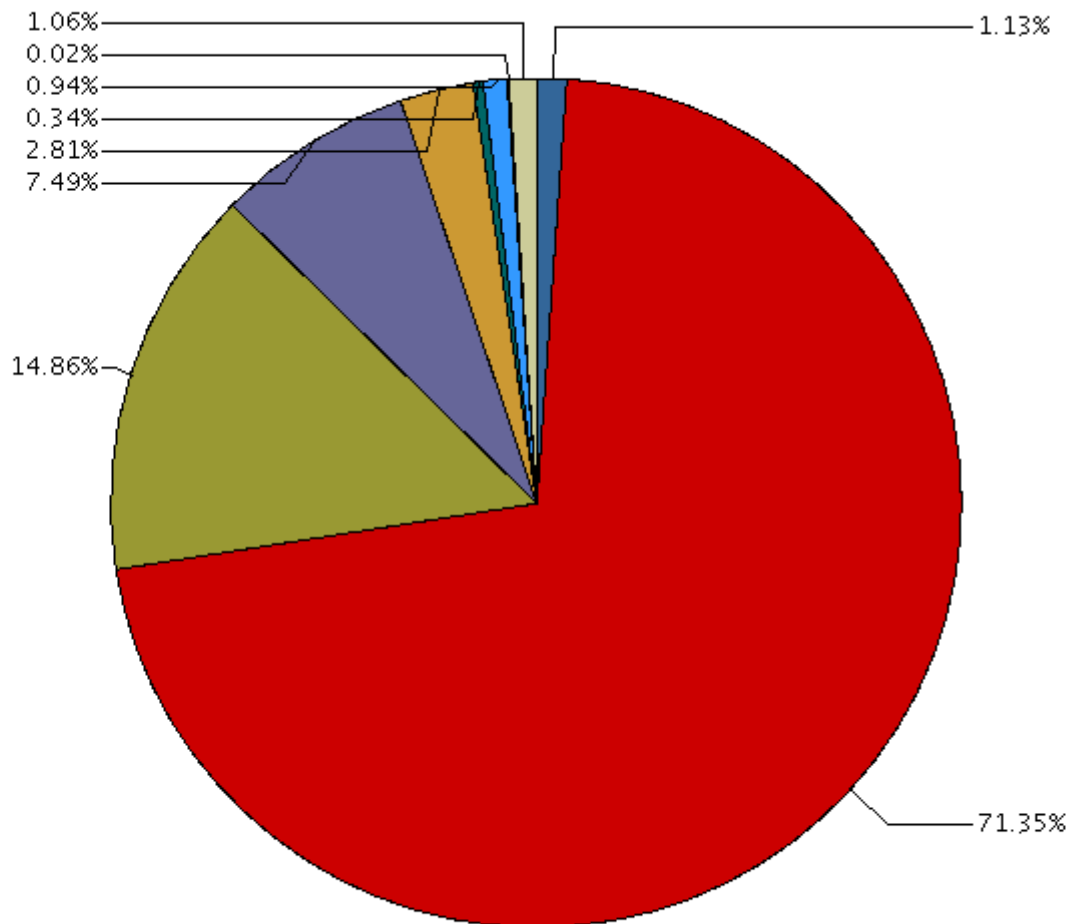


| Totaux par type d'agression | Vétérans | Seniors | 16-17-18 ans | 14-15 ans | 12-13 ans | Ecole de Football | Féminine Seniors | Féminine 12-16 ans | Football Diversifié | TOTAUX |
|-----------------------------|-----------|--------------|--------------|------------|------------|-------------------|------------------|--------------------|---------------------|--------------|
| Violences verbales | 33 | 2 438 | 523 | 263 | 104 | 11 | 32 | 1 | 39 | 3 444 |
| Violences physiques | 7 | 268 | 48 | 21 | 3 | 3 | 4 | 0 | 2 | 356 |
| Incivilités | 6 | 157 | 25 | 16 | 5 | 0 | 1 | 0 | 2 | 212 |
| Atteintes aux biens | 0 | 33 | 7 | 4 | 2 | 0 | 1 | 0 | 0 | 47 |
| Autres incidents | 1 | 274 | 64 | 20 | 10 | 1 | 2 | 0 | 0 | 372 |
| TOTAUX | 47 | 3 170 | 667 | 324 | 124 | 15 | 40 | 1 | 43 | 4 431 |
| Dépôts de plaintes | 0 | 16 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 18 |
| Actes racistes | 0 | 24 | 5 | 1 | 1 | 0 | 2 | 0 | 1 | 34 |

| Glossaire |
|---|
| Seniors = Libres + Foot Entreprise Ecole de Football = 6-12 ans Féminine 12-16 ans = catégories 12-13 + 14-16 ans Football Diversifié = Foot-loisirs + Futsal Autres incidents = Incidents supplémentaires par match concerné |



Ventilation des catégories concernées



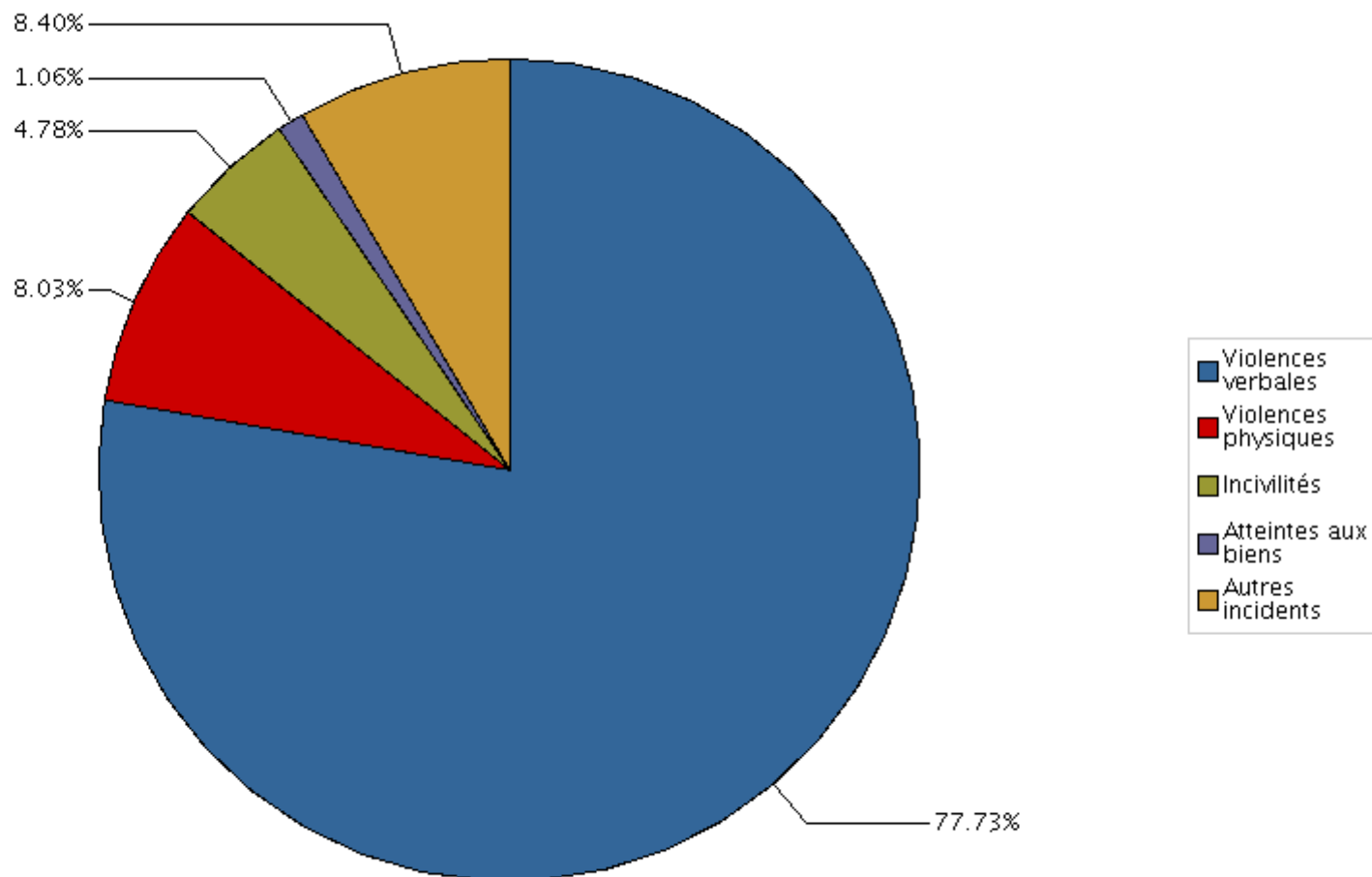
Incidents enregistrés : 4 431
Matches joués : 600 177
Matches concernés par les incidents : 3 867
Pourcentage de matches concernés par les incidents : 0.64

- Vétérans
- Seniors
- 16-17-18 ans
- 14-15 ans
- 12-13 ans
- Ecole de Football
- Féminine Seniors
- Féminine 12-16 ans
- Football Diversifié

Source : Observatoire des comportements



Ventilation des types d'agressions concernées



Incidents enregistrés : 4 431
Matches joués : 600 177
Matches concernés pas les incidents : 3 867
Pourcentage de matches concernés pas les incidents : 0.64

Source : Observatoire des comportements